



CONCOURS JURIDIQUE 2024

CATÉGORIE : ARTICLE JURIDIQUE

La **Fondation du Barreau du Québec** a le plaisir d'annoncer la tenue du Concours juridique 2024 destiné aux auteurs d'un *article juridique* et dont les règles sont les suivantes :

1. OBJECTIF DU CONCOURS

Le présent concours vise à récompenser des auteurs ou coauteurs d'articles juridiques. Les articles peuvent être écrits en français ou en anglais et doivent traiter de sujets liés au droit.

2. ADMISSIBILITÉ

L'auteur (ou au moins l'un des coauteurs) doit appartenir à l'une des catégories suivantes :

- Membre du Barreau du Québec.
- Membre de la Chambre des notaires du Québec.
- Membre de la magistrature.
- Membre du corps professoral d'une université.
- Étudiant inscrit à une faculté de droit, y compris les étudiants en notariat ou à l'École du Barreau du Québec.

L'auteur (ou les coauteurs) souhaitant participer au concours juridique doit avoir publié un article original et de nature savante au plus tard **deux (2) ans** avant le dépôt de la candidature. En d'autres termes, pour être admissible, l'article doit avoir été publié dans les deux années précédant la soumission de la candidature au concours. La date de publication de l'article fera foi de la période accordée pour être admissible.

Il est aussi entendu qu'un article de nature savante fait référence à un texte qui est basé sur des recherches approfondies et qui est destiné à contribuer à l'avancement des connaissances en droit.

Sont exclus du présent concours :

- Un article portant strictement sur le droit étranger.
- Un article produit à la demande de la Fondation.

3. COMITÉ DE SÉLECTION

Les articles soumis sont évalués par un comité de sélection. Les membres de ce comité sont désignés par le conseil d'administration de la Fondation.

Ni les membres du comité ni les administrateurs de la Fondation ne peuvent soumettre leur candidature pour le concours juridique.

4. SÉLECTION

Le comité évalue les articles en fonction des critères suivants :

- Intérêt du sujet
- Profondeur et rigueur de l'analyse
- Apport critique
- Qualité et portée de la synthèse
- Originalité et contribution durable à la doctrine juridique
- Qualité et originalité du style
- Clarté et rigueur de la langue

La Fondation ne déclare de lauréat que lorsque la qualité des articles le justifie.

5. PRIX

Un prix de **4 000 \$** sera décerné à l'auteur (ou aux coauteurs) de l'article primé par le comité de sélection. Ce comité peut également recommander de diviser le prix entre deux articles distincts si leur qualité et pertinence le justifient. De plus, un article non lauréat peut recevoir une mention honorable.

6. PROCÉDURE

L'auteur (ou les coauteurs) doit soumettre l'ouvrage en remplissant le formulaire de candidature en ligne sur le site de la Fondation :

<https://fondationdubarreau.qc.ca/concours-juridique>.

De plus, ils doivent également envoyer **six (6) exemplaires** de l'ouvrage par la poste à l'adresse suivante :

Fondation du Barreau du Québec
445, boul. Saint-Laurent, bureau 400
Montréal (Québec) H2Y 3T8

Prendre note que les exemplaires des ouvrages transmis à la Fondation dans le cadre du concours **ne seront pas retournés aux auteurs** qui ont déposé leur candidature.

Les lettres d'appui adressées aux membres du comité de sélection ne sont pas prises en compte.

7. PUBLICITÉ

La Fondation utilise tous les moyens de communication à sa disposition (site Web, Infolettre et réseaux sociaux) pour diffuser les informations relatives au concours et à ses règles.

Elle fait également la promotion des articles primés et ceux qui ont reçu une mention honorable.

8. DIFFUSION

Les récipiendaires d'un prix ou d'une mention honorable s'engagent à présenter leur article (sujet, constats, pistes de réflexion, etc.) lors d'une activité ou une formation organisée par la Fondation (webinaire ou conférence) ou l'un de ses partenaires.

9. DATE DE CLÔTURE

L'article doit être soumis au plus tard le **27 mai 2024, 16h**.